

## ASSURANCE RESPONSABILITÉ POUR LES PSYCHOLOGUES PRATICIENS

Nom complet du demandeur :

Adresse postale :

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

Téléphone :

Courriel:

\*Veuillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Remarque : Cette couverture n'est disponible que pour les membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

Oui  Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera fixée à la date actuelle de la demande et à la réception du paiement.

### Détails de l'entreprise

Remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie ou avec laquelle vous êtes sous contrat.

Exercez-vous une activité (y compris en tant qu'entrepreneur indépendant ou propriétaire unique) en tant que professionnel de la psychologie pour laquelle vous avez besoin d'une assurance?  Oui  Non

Quel est le nom principal de votre entreprise? (Veuillez également indiquer tout nom commercial lié à cette entreprise) :

L'adresse principale de l'emplacement est-elle identique à l'adresse postale?

Oui  Non

Si non, indiquez l'adresse de l'entreprise ci-dessous :

Adresse :

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

Si vous possédez ou exploitez plus d'une entreprise ou d'une société, une couverture supplémentaire  Oui  Non peut être recommandée. Exploitez-vous plus d'une entreprise pour laquelle vous avez besoin d'une protection?

Si oui, veuillez fournir des détails.

---

## Informations sur l'adhésion

Pour être admissible à cette police d'assurance, vous devez résider au Canada et être membre de la Société canadienne de psychologie (SCP) et/ou membre d'une organisation provinciale ou territoriale participante qui est membre du Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP).

Vous trouverez ici une liste des associations provinciales ou territoriales désignées aux psychologues : [www.psychology.bmsgroup.com/fr/qui-est-admissible.html](http://www.psychology.bmsgroup.com/fr/qui-est-admissible.html)

Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

---

Êtes-vous membre en règle de la Société canadienne de psychologie (SCP)?  Oui  Non

Numéro de membre de la SCP :

---

Êtes-vous membre d'une organisation provinciale ou territoriale participante du Conseil de la société  Oui  Non professionnelle des psychologues (CSPP)?

**REMARQUE :** Votre numéro de membre n'est pas le même que celui de votre collègue désigné, à moins que vous soyez membre du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick.

---

Le cas échéant, veuillez indiquer le nom de l'association :

- Association des psychologues du Québec
- Association of Newfoundland Psychologists
- Association of Psychologists of Nova Scotia
- British Columbia Psychological Association
- Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick
- Manitoba Psychological Society
- Ontario Psychological Association
- Psychological Association of Prince Edward Island
- Psychological Society of Yukon
- Psychologists Association of Alberta
- Psychologists Association of Northwest Territories
- Psychology Association of Saskatchewan

Le cas échéant, veuillez fournir votre numéro de membre (Si vous n'avez pas de numéro de membre, entrez N/A.) :

---

## Détails sur la partie proposante

Une proposition/police d'assurance responsabilité professionnelle et/ou d'assurance responsabilité civile générale a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur?  Oui  Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

---

Avez-vous fait l'objet d'une réclamation, d'une poursuite ou d'une plainte en matière de responsabilité professionnelle au cours des cinq dernières années, ou une telle réclamation est-elle en instance contre vous au Canada ou ailleurs dans le monde?  Oui  Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

---

Avez-vous fait l'objet de trois réclamations ou plus en matière de responsabilité professionnelle et/ou de plaintes en matière de réglementation (collège) au cours des dix dernières années?  Oui  Non

---

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation ou plainte contre vous/votre entreprise?  Oui  Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

---

**Je suis :**

- Psychologue agréé
- Psychologue en pratique supervisée
- Registre des candidats
- Associé en psychologie
- Conseiller psychologique en pratique supervisée
- Psychologue provisoire/Présenter une proposition pour devenir provisoire
- Je fournis des services psychologiques pour lesquels l'inscription au Canada n'est pas requise (p. ex., enseignement, consultation organisationnelle)
- Étudiant (étudiante) (pas encore inscrit ou inscrite auprès d'un organisme de réglementation)
- Autre

---

Si vous avez choisi « Autre » ou « Services psychologiques pour lesquels l'inscription n'est pas requise », veuillez décrire la nature de ces services.

---

**Veillez sélectionner le diplôme pour lequel l'inscription auprès d'un organisme de réglementation de la psychologie a été accordée**

- Maîtrise Doctorat (Ph.D., Psy.D., Ed.D)
- Baccalauréat (applicable uniquement si l'étudiant est sélectionné)
- Aucun

---

## Le programme des membres :

### Assurance responsabilité professionnelle individuelle et assurance responsabilité civile générale individuelle

#### Assurance responsabilité professionnelle individuelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de psychologue, de psychologue provisoire ou d'associé en psychologie. Votre politique répond également à une plainte déposée contre vous auprès de l'organisme de réglementation de la psychologie (l'Ordre).

#### Détails de la couverture de la responsabilité professionnelle :

Formulaire de politique	Réclamation faites
Limite par réclamation	10 000 000 \$
Limite agrégée	10 000 000 \$
Frais juridiques réglementaires	300 000 \$ (non inclus dans l'assurance pour les étudiants. Une fois que vous aurez commencé le processus d'inscription, veuillez communiquer avec BMS pour l'ajouter à votre police, et une prime supplémentaire s'appliquera.)
Remboursement des frais de défense pénale	300 000 \$
Fonds de thérapie contre les abus sexuels	25 000 \$ agrégat
Violation des droits d'auteur	50 000 \$ agrégat
Perte de revenus	Jusqu'à 1 000 \$ par jour
Franchise	Néant
Période de déclaration prolongée	10 ans automatiquement inclus

#### Assurance responsabilité civile générale individuelle

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

#### Détails de la couverture de la responsabilité civile générale :

Formulaire de politique	Sur l'événement
Limite par événement	5 000 000 \$
Limite agrégée	5 000 000 \$
Produits / opérations achevées	5 000 000 \$
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$
Frais médicaux	25 000 \$
Automobile de non-proprétaire	5 000 000 \$
Dommages aux véhicules de location	50 000 \$
Franchise	Néant

Adhésion	Coût annuel
Membre de la Société canadienne de psychologie <b>OU</b> d'une association provinciale participante	<input type="checkbox"/> 624 \$
Membre <b>à la fois</b> de la Société canadienne de psychologie <b>ET</b> d'une association provinciale participante	<input type="checkbox"/> 585 \$
Étudiant (pour les membres qui ne sont pas encore inscrits auprès d'un organisme de réglementation provinciale ou un collègue)	<input type="checkbox"/> 282 \$

Veuillez noter que les options de couverture ci-dessus sont réservées aux **particuliers uniquement**.

Si vous exploitez une pratique/entreprise et a autres personnes (employés ou sous-traitants) travaillant pour ou au nom de votre pratique/entreprise, ou vous avez des biens/contenus de bureau pour lesquels vous avez besoin d'une assurance, nous vous recommandons d'envisager d'acheter une couverture supplémentaire pour faire face aux risques additionnels.

Si vous avez besoin d'une assurance responsabilité civile générale des entreprises, d'une assurance contenu/criminalité, ou le forfait d'entreprise, vous devez remplir une demande distincte. Veuillez consulter le site web du programme ou contacter un courtier BMS dès aujourd'hui pour plus de détails. Veuillez confirmer que vous avez compris.

### Assuré(s) supplémentaire(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom:

Adresse postale :

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

Est-ce que vous avez besoin d'une renonciation à la subrogation pour votre propriétaire?  Oui  Non  
 Une renonciation à la subrogation interdit à l'assureur le droit de recouvrer un tiers pour négligence en cas de perte. Cette clause figure le plus souvent dans le contrat de location.

Si oui, veuillez inclure le nom et l'adresse du propriétaire. **Veuillez noter qu'un frais de 50 \$ s'applique.**

## Assurance responsabilité professionnelle / assurance responsabilité civile générale pour les autres services professionnels

Les réclamations découlant de la prestation d'autres services professionnels, y compris les procédures menées par une organisation professionnelle autre que celle qui réglemente la pratique de la psychologie, ne sont pas couvertes par votre police d'assurance responsabilité professionnelle SCP/CSPP.

Fournissez-vous des services professionnels en dehors du champ d'activité d'un psychologue ou d'un associé en psychologie pour lesquels vous avez besoin d'une couverture en responsabilité professionnelle et/ou en responsabilité civile générale?  Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez remplir la section ci-dessous.

### Aperçu de la couverture :

Limites de la police      Partagées avec les limites de la police d'assurance responsabilité professionnelle individuelle / responsabilité civile générale \*

\*La couverture des frais de justice n'est pas incluse si l'option "étudiant" a été choisie.

Pourcentage de services professionnels supplémentaires	Prime annuelle
Moins de 50 % du total des services	98 \$
Plus de 50 % du total des services	194 \$

Veuillez sélectionner l'autre service professionnel pour lequel vous souhaitez souscrire une couverture :

Modalité	Moins de 50 %	Plus de 50 %
Services de zoothérapie *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Analyste du comportement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coaching	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conseiller	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Thérapie assistée par les chevaux **	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Médiation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Naturothérapie/Naturopathie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Psychothérapeute	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Reiki	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Travailleur social	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Yoga et pilates	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réflexologie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (veuillez fournir des détails):	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Subjectivités :

\* L'assuré doit posséder les qualifications nécessaires pour pratiquer la thérapie assistée par l'animal.

\*\* Le dresseur doit être présent à tout moment ou l'assuré doit être un dresseur qualifié. Les services doivent être fournis dans un espace clos (par exemple, une arène, un enclos). Il est interdit de courir, de trotter et le cheval doit être tenu en laisse. La couverture s'étend à la responsabilité en cas de morsure ou de coup de pied de la part d'un cheval.

## Assurance responsabilité professionnelle des entreprises

Cette assurance prévoit un montant de garantie distinct pour la responsabilité professionnelle de l'entreprise au cas où celle-ci serait citée dans une réclamation ou un procès en responsabilité professionnelle. Veuillez noter que cette assurance doit être souscrite par une seule personne au nom de tous les propriétaires de l'entreprise, du personnel et/ou de l'entité commerciale.

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité professionnelle des entreprises?

Oui  Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

### Nombre de professionnels fournissant des services au nom de l'entreprise

Remarque : Inclure les personnes employées et sous contrat.

Veuillez ne pas inclure le personnel administratif.

### Psychologie uniquement Affaires

(y compris les psychologues, des psychothérapeutes, des psychométriciens, des analystes du comportement et/ou des conseillers)

### Non constituée en société :

*Votre assurance responsabilité civile professionnelle individuelle s'étend automatiquement à votre entreprise non constituée en société ou à votre nom d'exploitation, sans frais supplémentaires, si vous exercez une activité de psychologue uniquement, quel que soit le nombre de professionnels.*

Sans frais

### Entreprise constituée en société :

5 000 000 \$ par réclamation / agrégé

Juste toi

105 \$

2-5

399 \$

6-10

532 \$

11-20	<input type="checkbox"/> 696 \$
21-40	<input type="checkbox"/> 834 \$
41-60	<input type="checkbox"/> 999 \$
61-99	<input type="checkbox"/> 1 198 \$
Plus de 100	<input type="checkbox"/> Référence

### Nombre de professionnels fournissant des services au nom de l'entreprise

Remarque : Inclure les personnes employées et sous contrat. Veuillez ne pas inclure le personnel administratif.

### Entreprise pluridisciplinaire

Juste toi	<input type="checkbox"/> 115 \$
2-5	<input type="checkbox"/> 436 \$
6-10	<input type="checkbox"/> 581 \$
11-20	<input type="checkbox"/> 760 \$
21-40	<input type="checkbox"/> 911 \$
41-60	<input type="checkbox"/> 1 090 \$
61-99	<input type="checkbox"/> 1 307 \$
Plus de 100	<input type="checkbox"/> Référence

## Cybersécurité et atteinte à la vie privée – AMÉLIORÉ

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations personnelles identifiables d'un tiers, qui comprend les coûts liés à la couverture de l'assuré et à sa responsabilité civile, et les coûts liés aux services d'intervention en cas d'atteinte à la vie privée.

Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Veuillez noter que si la couverture est souscrite pour l'entreprise, elle ne doit être souscrite que par une seule personne.

### Les services d'intervention en cas d'atteinte à la vie privée

Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte	500 000 \$ (NOUVEAU)
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes informées	5 000 (individuel), 100 000 (entreprise)
<b>Limite globale de responsabilité de la police</b>	<b>1 000 000 \$</b>

**Domages subis par l'assuré**

Perte d'exploitation - résultant d'une violation de la sécurité des données	100 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE SUPÉRIEURE)
Perte due à un acte de cyberextorsion	500 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE SUPÉRIEURE)
Coûts de récupération des données	100 000 \$

**Responsabilité**

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Frais de défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE SUPÉRIEURE)
Obligations et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
Responsabilité visant les médias	1 000 000 \$

**Criminalité informatique**

Instructions frauduleuses *	Disponible pour une prime supplémentaire
Fraude par transfert de fonds	Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses
Fraude aux télécommunications	100 000 \$

**Récompense criminelle**

Récompense criminelle	50 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE SUPÉRIEURE)
-----------------------	---

**Réparation de matériel informatique**

Inclus (NOUVEAU)

**Franchises**

Chaque incident	1 000 \$
Individus déclarés	100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée?  Oui  Non  
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Revenu brut	Prime annuelle
Praticiens individuels / Entreprises (vous seul)	<input type="checkbox"/> 121 \$
Entreprise avec employés – 0 \$ to 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 675 \$
Entreprise avec employés – 500 001 \$ to 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 023 \$
Entreprise avec employés – 1 000 001 \$ to 1 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 284 \$
Entreprise avec employés – 1 500 001 \$ to 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 578 \$
Entreprise avec employés – 2 000 001 \$ to 2 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 776 \$
Entreprise avec employés – 2 500 001 \$ to 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 873 \$
Entreprise avec employés – 3 000 001 \$ to 3 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 017 \$
Entreprise avec employés – 3 500 001 \$ to 4 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 159 \$
Entreprise avec employés – 4 000 001 \$ to 4 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 298 \$

Entreprise avec employés – 4 500 001 \$ to 5 000 000 \$

2 434 \$

Entreprise avec employés – supérieur à 5 000 001 \$

Référence

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui  Non

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise?

Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui  Non

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise?

Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui  Non

### Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

LA COUVERTURE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE EST SOUMISE À LA CONDITION PRÉALABLE QUE TOUS LES POINTS CI-DESSOUS SOIENT REMPLIS. SI L'UNE DES DÉCLARATIONS CI-DESSOUS N'EST PAS REMPLIE, AUCUNE COUVERTURE NE SERA FOURNIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE POUR TOUT DOMMAGE, FRAIS DE RÉCLAMATION, PÉNALITÉS, SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, FRAIS ET COÛTS LIÉS AUX AMENDES PCI, PERTES LIÉES À LA CYBER-EXTORSION, PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ.

Veuillez confirmer l'exactitude des informations suivantes :

Mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et/ou l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

Je confirme également ce qui suit:

**Au moins une fois par an**, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site [www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr](http://www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr). **Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve à BMS.**

Je confirme que la déclaration ci-dessus est véridique et exacte.

**\* Garantie supplémentaire disponible**

Si votre entreprise vire des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une assurance contre la fraude au président/fraude par virement de fonds.

**L'assurance contre la fraude** au président prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

« **Fraude par transfert de fonds** » désigne la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par l'organisation assurée auprès de cette institution sans que l'organisation assurée n'en ait eu connaissance ou n'y ait consenti.

Limite de 25 000 \$ à partir de **230 \$ / an**

Limite de 100 000 \$ à partir de **335 \$ / an**

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous proposer une assurance contre la fraude au président/fraude par virement de fonds? Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.  Oui  Non

**NOUVEAU! Cyberprotection des personnes et des familles** (non disponible pour les membres du Québec)

La protection de vos données personnelles en ligne est plus importante que jamais!

- ✓ Accès aux professionnels de la cybersécurité
- ✓ Couverture des frais de cyberintimidation et d'extorsion
- ✓ Protection contre la fraude en ligne
- ✓ Recouvrement de l'usurpation d'identité
- ✓ Surveillance du crédit
- ✓ Portefeuille perdu
- ✓ Surveillance des médias sociaux et du Dark Web
- ✓ Coûts de restauration

Souhaitez-vous acheter la cyberprotection des personnes et des familles? Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.  Oui  Non

Chaque réclamation / Limite agrégée	Coût
10 000 \$	<input type="checkbox"/> 60 \$
25 000 \$	<input type="checkbox"/> 75 \$

### Conditions générales d'utilisation

Ces informations ont pour but de donner un aperçu de certaines des conditions de la police d'assurance de la famille cybernétique. Veuillez lire attentivement votre police. La couverture fournie par l'assureur est soumise aux modalités, aux conditions, aux exclusions, aux avenants, aux lois applicables et/ou aux autres termes de la police.

Cette assurance offre une couverture cybernétique sur une base personnelle et exclut tout travail, engagement professionnel ou activité commerciale.

Cette assurance est fournie uniquement à l'assuré désigné (personne physique) figurant sur le certificat d'assurance et à sa famille telle que définie dans la police. La couverture n'est pas accordée à l'entreprise, aux employés ou aux membres de la famille des employés de l'assuré.

Cette assurance contient une condition d'entretien du système qui exige de :

- Fournir et de maintenir une licence pour un logiciel antivirus et de s'assurer que ce logiciel est actif et utilisé sur l'ordinateur domestique de l'assuré
- D'effectuer et d'installer toutes les mises à jour et tous les correctifs logiciels disponibles dès que possible, soit (a) dans le cas d'un nouvel ordinateur domestique, dès que possible, mais en aucun cas plus de 48 heures après la première connexion de l'ordinateur domestique à l'Internet, et (b) dans tous les autres cas, en aucun cas plus de quinze jours après que les mises à jour ou les correctifs ont été rendus disponibles.
- De fournir et de faire fonctionner un système de sauvegarde des données à intervalles appropriés, y compris, sans s'y limiter, d'effectuer une sauvegarde complète de l'ordinateur personnel **au** moins une fois par mois.
- L'assuré désigné est tenu d'informer l'assureur de tout incident dans les 30 jours. En cas de perte ou de réclamation, la détermination de la couverture dépendra des faits et des circonstances de l'incident, du langage spécifique, des modalités et des conditions de la police émise et de la loi applicable.
- L'assureur peut faire appel à un prestataire de services tiers pour exécuter un ou plusieurs des services qu'il est tenu de fournir en vertu des polices.

## Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre entreprise retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé aux propriétaires d'entreprises ayant des employés, des contractants, des bénévoles ou des étudiants. Veuillez noter que cette couverture ne doit être souscrite qu'une seule fois par entreprise.

Veuillez noter que cette assurance doit être souscrite par une seule personne au nom de tous les propriétaires de l'entreprise, du personnel et/ou de l'entité commerciale.

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement. Veuillez confirmer votre compréhension et votre accord.

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi?  
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Oui  Non

	Limite	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	<input type="checkbox"/> 270 \$
Option 2	250 000 \$	<input type="checkbox"/> 373 \$
Option 3	500 000 \$	<input type="checkbox"/> 394 \$
Option 4	1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 514 \$

Nombre total d'employés (professionnels) :

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

Nombre total de membres du personnel sous contrat (professionnels) :

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui  Non

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui  Non

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise?

Impliquant le droit du travail?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui  Non

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui  Non

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui  Non

## Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

### Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats de la ligne d'assistance fournissent des informations juridiques générales et de l'aide pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

### Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

### Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

### Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

### Soutien en cas de vol d'identité

Nos experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

### Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

**Coût annuel : 39 \$**

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

Oui  Non

**Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.**

## Solutions d'assurance des frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

**L'assurance frais juridiques — Personnel** fournit ce qui suit :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais juridiques liés à la résolution d'une série de litiges, y compris :
  - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;
  - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
  - Défense en cas de révocation ou de suspension de votre permis de conduire;
  - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile;
  - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
  - Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
  - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Chaque réclamation / limite agrégée	Prime
25 000 \$ / 125 000 \$	<input type="checkbox"/> 99 \$
50 000 \$ / 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 115 \$

Voulez-vous souscrire l'assurance frais juridiques — Personnel?  Oui  Non  
Si oui, veuillez répondre aux questions ci-dessous.

Au cours des trois dernières années, avez-vous, votre conjoint ou des enfants adultes résidant chez vous :

- Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation?  Oui  Non
- Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain?  Oui  Non
- Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure?  Oui  Non
- Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure?  Oui  Non
- Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC?  Oui  Non
- Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale?  Oui  Non
- Été poursuivi pour discrimination présumée?  Oui  Non
- Été victime d'un vol d'identité?  Oui  Non

Si oui, fournissez des détails.

**L'assurance frais juridiques — Entreprise** fournit ce qui suit :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais juridiques liés à la résolution d'une série de litiges, y compris :
  - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail;
  - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale;
  - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile;
  - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter du début de la première police détenue);
  - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale;
  - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise;
  - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de l'entreprise;
  - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

**Veillez noter que cette assurance doit être souscrite par une seule personne au nom de tous les propriétaires de l'entreprise, du personnel et/ou de l'entité commerciale.**

**50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégé**

Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois	Prime
0 \$ à 150 000 \$	<input type="checkbox"/> 160 \$
150 001 \$ à 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 253 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 412 \$
500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 528 \$
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 930 \$
2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 348 \$
3 000 001 \$ à 4 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 885 \$
4 000 001 \$ à 5 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 423 \$
5 000 001 \$ +	<input type="checkbox"/> Recommandation requise

Souhaitez-vous acheter les Solutions juridiques pour les entreprises?

Oui  Non

Si oui, veuillez répondre aux questions ci-dessous.

---

Nombre d'employés (temps plein et temps partiel) :

---

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il:

Fait l'objet d'un contrôle fiscal?

Oui  Non

Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie?

Oui  Non

Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable?

Oui  Non

Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)?

Oui  Non

Fait l'objet de poursuites civiles en matière de discrimination ou de lois sur la protection de la vie privée?

Oui  Non

Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire?

Oui  Non

Été impliqué dans un litige contractuel?

Oui  Non

Si oui, fournissez des détails.

---

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes?

Oui  Non

Si oui, fournissez des détails.

---

## Couverture accident de 24 heures (non disponible pour les membres du Québec)

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès.

**L'assurance accidents 24 heures sur 24 prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas d'accident :**

- Une perte ou de décès à la suite d'un accident, et
- Lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

**La police prévoit également une couverture pour :**

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24?  
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Oui  Non

Aperçu de la couverture	Option 1	Option 2
Décès accidentel et invalidité	25 000 \$	50 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$	50 000 \$
Rapatriement	5 000 \$	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$	2 000 \$
<b>Coût</b>	<input type="checkbox"/> <b>42 \$</b>	<input type="checkbox"/> <b>70 \$</b>

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance :

---

#### Assurance accident de 24 h POUR CONJOINTS :

La couverture fournie correspond à 50 % des dépenses ci-dessus.

On entend par « conjoint » l'une ou l'autre, et une seule, des personnes correspondant à la définition ci-dessous :

- i. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui est légalement mariée à la personne assurée et qui vit avec elle au Canada, ou
- ii. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui, immédiatement avant son décès,
  - a. résidait avec la personne assurée pendant une période d'au moins un (1) an si la personne assurée n'avait pas de conjoint en droit.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident de 24 h pour votre conjoint?

Oui  Non

Remarque : l'option que vous avez choisie pour vous-même est la même que celle que recevra votre conjoint(e) (c'est-à-dire que si vous avez choisi l'option 1, votre conjoint(e) recevra également l'option 1).

Couverture des conjoints	Si l'option 1 est sélectionnée	Si l'option 2 est sélectionnée
<b>Coût</b>	<b>21 \$</b>	<b>35 \$</b>

Veuillez inclure le nom de votre conjoint :

---

Pour souscrire, votre conjoint doit être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer la date de naissance de votre conjoint :

---

## Assurance maladie grave (non disponible pour les membres du Québec)

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous fournir plus d'informations sur ce produit?  Oui  Non

## NOUVEAU! Frais juridiques pour les audits d'assurance

Travaillez-vous avec des clients qui ont accès à la couverture de vos services professionnels dans le cadre de leur régime d'assurance maladie complémentaire? Dans l'affirmative, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les vérifications d'assurance.

Même le professionnel le plus diligent peut faire l'objet d'une enquête, d'une demande de renseignements ou d'un audit de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Vous pouvez obtenir jusqu'à 25 000 \$ par réclamation et 125 000 \$ par an pour couvrir les frais juridiques liés à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

**Coût annuel : 45 \$**

Souhaitez-vous souscrire une couverture des frais légaux pour les vérifications d'assurance?  Oui  Non

## Déclaration et garantie

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile et que la présente demande divulgue les risques connus à la date de la présente demande. Je déclare que les déclarations faites ici sont vraies et exactes à tous les égards, et je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations. Je reconnais que les assureurs ont le droit d'annuler une police ou de refuser une demande de réclamation à un assuré qui, de manière intentionnelle, dissimule ou fait une fausse déclaration des faits importants concernant la demande d'assurance.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou la société à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

**La prime d'assurance est entièrement prélevée et n'est pas remboursable.**

**Je déclare être un membre en règle de la Société canadienne de psychologie (SCP) ou d'une association provinciale ou territoriale qui fait partie du Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP). S'il s'avère que je ne suis pas un membre actif de l'une ou l'autre des associations de psychologues mentionnées ci-dessus, je comprends que ma police d'assurance est non avenue.**

Signé par:

Poste:

Date:

## Divulgateion des frais

Ligne de couverture	Prime		Frais
Assurance responsabilité professionnelle et responsabilité civile générale	Par demande	22%	Néant
Assurance responsabilité professionnelle des entreprises	Par demande	25%	Néant
Autres services professionnels	Par demande	25%	Néant
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
10 000 \$	Par demande	22.5%	10,08 \$ / 9,45 \$
Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Assurance solutions juridiques personnelles	Par demande	20%	Néant
Assurance solutions juridiques d'entreprise	Par demande	20%	Néant
Couverture accident 24 heures sur 24	Par demande	15%	10 \$ / 15 \$
Assurance maladie grave	Par demande	15%	13 \$
Couverture des frais légaux pour les vérifications d'assurance	Par demande	20%	15 \$

*Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, veuillez cliquer [ici](#).*

## Renseignement sur le paiement

### La taxe de vente provinciale s'applique comme suit :

Résidents de l'Ontario, taxe de vente de 8 %  
Résidents du Québec, taxe de vente de 9 %  
Résidents du Manitoba, taxe de vente de 7 %  
Résidents de Terre-Neuve, taxe de vente de 15 %  
Résidents de la Saskatchewan, taxe de vente de 6 %

Toutes les autres provinces ne sont pas assujetties à la taxe provinciale. La taxe sur les produits et services (TPS) ne s'applique pas aux primes d'assurance.

### Taxe applicable à l'assurance services juridiques :

Note : le coût comprend les frais de courtage et est assujetti à la TVH applicable. Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, et Île-du-Prince-Édouard : TVH de 15 % à ajouter  
Nouvelle-Écosse : TVH de 14 % à ajouter  
Ontario : TVH de 13 % à ajouter  
Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Québec, Saskatchewan et Yukon : TVH de 5 % à ajouter

Veuillez émettre le chèque au nom de BMS Canada Services de Risques Ltée ou remplir l'autorisation de paiement par carte de crédit ci-après.

### Autorisation de paiement par carte de crédit

N° de compte VISA, AMEX ou M/C :

Date d'expiration :

CVV :

Nom du titulaire de la carte :

Signature :

**BMS Canada Services de Risque Ltée (BMS)**  
979 rue Bank, bureau 200  
Ottawa ON K1S 5K5

Sans frais: 1-855-318-6038  
Courriel: [psy.insurance@bmsgroup.com](mailto:psy.insurance@bmsgroup.com)  
Site web: [www.psychology.bmsgroup.com](http://www.psychology.bmsgroup.com)

Sous-total	\$
Frais de service*	25,00 \$
Taxe	\$
Montant total joint	\$

**\*Remarque:** les frais de service ne s'appliquent pas si vous achetez UNIQUEMENT le forfait responsabilité professionnelle/ responsabilité civile générale.